

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du lundi 29 juin 2026

N° VA_DEL2026_174

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire à l'association Cric Crac

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Sylvain ESTAGER, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Françoise MARTIN, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Dominique FURNE, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Arnaud ROUSSEAU, Nelly BOYAVAL, ayant donné pouvoir à Christine JANICKI, Pierre CRESPI, ayant donné pouvoir à Lionel BAPTISTE, Christian VANDEVELDE, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Didier MARQUES, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Stéphanie LEBLANC, ayant donné pouvoir à François MERESSE, Alexandre FAUQUETTE, ayant donné pouvoir à Yohan TISON, Lisa LASSELIN, ayant donné pouvoir à Carine CAPONE, Innocent ZONGO, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Meriem DAHMANI, ayant donné pouvoir à Antoine MARSZALEK, Jeanne MINGANT, ayant donné pouvoir à Pauline SEGARD.

L'association Cric Crac est une école d'apprentissage de la musique située à la ferme St Sauveur, active sur le territoire depuis de nombreuses années et à ce titre soutenue et subventionnée par la ville de Villeneuve d'Ascq.

Les objectifs et actions de l'association sont :

- Mettre en œuvre et promouvoir l'enseignement et la formation artistiques ainsi que la pratique amateur, avec la qualification des pratiques musicales amateurs,
- Faciliter l'accès de tous les Villeneuvois à une formation musicale grâce, notamment, à la transmission orale,
- Ouvrir les musiques traditionnelles sur des pratiques plus contemporaines,
- Mettre en œuvre ou favoriser la création ou la diffusion de concerts, bals, d'animations et d'événements culturels de dimension locale et régionale en tant que facteurs de promotion de la culture.

À cet effet, elle mène les actions suivantes :

- De l'éveil artistique (théâtre, musique, arts plastiques)
- Des cours d'instruments
- Des cours de chant au travers d'une chorale inclusive et des polyphonies du monde,
- Des interventions pédagogiques en petite enfance, dans le secteur du

- handicap, en milieu scolaire et périscolaire, à destination des aînés
- De la diffusion culturelle, notamment en organisant des concerts de musiciens professionnels dans son auditorium, un festival et un bal folk par an

Lors du conseil municipal du 3 mars 2026, une subvention annuelle de 110 000 euros leur a été attribuée, via la délibération VA_DEL2026_63.

Afin de répondre à leur augmentation d'activité, il est proposé l'octroi d'une subvention complémentaire de 10 000 euros.

Après avis de la Commission Plénière du mardi 16 juin 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 euros.

Imputation comptable : 65748 311 5210

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.3.1 Pratique amateur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Garance GUILLERET-GIVERS

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvain ESTAGER

Extrait de la présente délibération a été affiché le jeudi 2 juillet 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900093-20260629-225743-DE-1-1

Date AR Préfecture : jeudi 2 juillet 2026